

**BORDEREAU D'ENVOI**

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – [direction.secretariat@parc-alpilles.fr](mailto:direction.secretariat@parc-alpilles.fr)

Liste des pièces adressées le - 3 MAI 2018

à

Monsieur le Sous-préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
<u>Délibération</u> : LIFE des Alpilles : Actions C8 et E1 – Attribution de l'accord-cadre pour « La conception, fabrication et pose de mobiliers de signalétique en espace naturel »	N° BS-2018-07	19/04/2018

Fait à Saint Rémy de Provence, le - 3 MAI 2018



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU JEUDI 19 AVRIL 2018

Le jeudi dix-neuf avril de l'année deux mille dix-huit, à seize heures et quarante-cinq minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Cyril Juglaret – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, Claude Sanchez – Président de la Commission Communication, Jean-Louis Villermy – Co-président de la Commission Economie, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental 13, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable administrative et financière, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du Territoire, Laetitia Baudry – Chargée de mission Communication, Corinne Rolland – Secrétaire des pôles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

#### **DELIBERATION N° BS-2018-07**

**Objet : LIFE des Alpilles : Actions C8 et E1 – Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour « La conception, fabrication et pose de mobiliers de signalétique en espace naturel »**

**Monsieur le Président expose :**

- Que l'action C8 du programme LIFE des Alpilles vise à réduire les impacts de la fréquentation sur les sites de nidification sensibles et améliorer les flux de fréquentation sur les espaces sensibles.
- Qu'elle prévoit des aménagements de contention permettant de limiter le dérangement des espèces d'oiseaux visées et la destruction de leurs habitats par la fréquentation humaine ainsi que des panneaux d'information.
- Que l'action E1 vise à sensibiliser le grand public à la richesse naturelle des Alpilles et prévoit la mise en place de panneaux pour valoriser les résultats du programme et donc les actions réalisées.
- Qu'une consultation pour un accord cadre à bons de commande a donc été lancée à procédure adaptée, pour « La conception graphique, la fabrication et la pose de mobiliers de signalétique en espace naturel » :
  - Panneaux d'information et de sensibilisation en espace naturel ;
  - Mobiliers de signalétique directionnelle de randonnée.
- Que le marché est divisé en 2 lots en fonction des 2 actions distinctes du LIFE et à bons de commande car une convention reste à signer pour un panneau de l'action C8 et les emplacements exacts des panneaux pour l'action E1 n'ont pas tous été déterminés.
- Que l'annonce a été publiée sur le site acheteur officiel MarchésOnline.com le 16 mars 2018 ainsi que sur le site internet du Parc
- Que la date limite de réception des offres a été fixée au 06 avril 2018, 14h30.
- Que deux entreprises ont déposé une offre :
  - Pic Bois
  - Ad Production
- Que le budget estimatif prévisionnel du lot 1 est de 20 900 € TTC soit 17 416,67 € HT.
- Que le budget estimatif prévisionnel du lot 2 est de 9 500 € TTC soit 7 916,67 € HT.
- Que la commission des marchés propose de retenir :
  - Pour le lot 1, l'entreprise Ad Production pour un montant minimum de 10 029,82 € HT et un montant maximum de 18 151,05 € HT pour son offre économiquement la plus avantageuse.
  - Pour le lot 2, l'entreprise Ad Production pour un montant minimum de 2 381,11 € HT et un montant maximum de 6 810,97 € HT pour son offre économiquement la plus avantageuse.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Vu l'analyse des offres ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'attribuer le lot n°1 de l'accord cadre à bons de commande pour « La conception, fabrication et pose de mobiliers de signalétique en espace naturel » à l'entreprise Ad Production pour un montant minimum de 10 029,82 € HT (dix mille vingt-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes) et un montant maximum de 18 151,05 € HT (dix-huit mille cent cinquante et un euros et cinq centimes) ;

- D'attribuer le lot n°2 de l'accord cadre à bons de commande pour « La conception, fabrication et pose de mobiliers de signalétique en espace naturel » à l'entreprise Ad Production pour un montant minimum de 2 381,11 € HT (deux mille trois cent quatre-vingt-un euros et onze centimes) et un montant maximum de 6 810,97 € HT (six mille huit cent dix euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) ;
- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre à bons de commande et tout acte d'exécution subséquent.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les Majorités  
pour extrait en forme

